

COURRIER ARRIVÉ
Le
20 JUIN 2025
MAIRIE DE LEVIGNACQ

Mont-de-Marsan, le 18 JUIN 2025

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

Bureau des relations avec les collectivités locales

Affaire suivie par Marie-Annick NICOLAS
Tél : 05.58.06.59.26
Mél : marie-annick.nicolas@landes.gouv.fr

LRAR n° 2019001725836

Le préfet

à

Monsieur le maire de LEVIGNACQ
80, rue de la mairie
40170 LEVIGNACQ

Objet : budget primitif 2025 – arrêté préfectoral réglant et rendant exécutoire le BP

PL : 1

En application des dispositions de l'article R. 1612-11 du code général des collectivités territoriales, je vous prie de trouver ci-joint, copie de mon arrêté n° 2025-186 en date de ce jour réglant et rendant exécutoire le budget primitif (BP) 2025 de la commune de LEVIGNACQ.

Vous trouverez en annexe le détail des inscriptions par chapitre pour ce BP 2025.

Enfin, j'appelle votre attention sur le fait que le conseil municipal doit être tenu informé de l'avis n° 2025-0052 du 20 mai 2025 de la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine, dès sa plus proche réunion, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-19 du CGCT, et que cet avis doit, par ailleurs, faire l'objet d'une publicité immédiate.

Le préfet


Gilles CLAVREUL





**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté DCPAT/BRCL n° 2025-186 réglant et rendant exécutoire
le budget primitif 2025 de la commune de LEVIGNACQ**

Le préfet,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 1612-2 ;

VU le Code des juridictions financières, notamment ses articles L. 232-1 et R. 232-1 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets et à la comptabilité des communes et des établissements publics intercommunaux ;

VU les décrets du 26 mars 2025 portant nomination de Monsieur Gilles CLAVREUL, préfet des Landes, et cessation de fonctions de Madame Françoise TAHÉRI, préfète de Landes ;

CONSIDÉRANT la prise de fonction effective de Monsieur Gilles CLAVREUL le 22 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT la lettre du 16 avril 2025 par laquelle la préfète des Landes a saisi la chambre régionale des comptes (CRC) Nouvelle-Aquitaine sur le fondement de l'article L. 1612-2 du CGCT pour défaut d'adoption du budget primitif (BP) 2025 de la commune de Lévigacq ;

CONSIDÉRANT l'avis n° 2025-0052 du 20 mai 2025 de la CRC Nouvelle-Aquitaine, notifié le 28 mai 2025, déclarant recevable la saisine et formulant des propositions pour le règlement du BP 2025 de la commune de Lévigacq ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté par délibérations du 28 mars 2025 le compte administratif pour 2024, approuvé l'affectation des résultats de l'exercice 2024 et fixé les taux d'imposition pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance du 28 mars 2025, le conseil municipal a rejeté le projet de budget principal primitif pour 2025 ;

CONSIDÉRANT que les propositions formulées par la CRC Nouvelle-Aquitaine conduisent à constater un suréquilibre du budget principal pour 2025, tant pour la section de fonctionnement que pour celle d'investissement.

CONSIDÉRANT que ce suréquilibre est permis par les dispositions de l'article L. 1612-7 du CGCT qui dispose que « *n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées* ».

CONSIDERANT que les propositions formulées par la chambre respectent les règles de l'équilibre budgétaire de l'article L. 1612-4 du CGCT ;

CONSIDERANT qu'il appartient au préfet des Landes de régler et de rendre exécutoire le BP 2025 de la commune de Lévignacq ;

SUR PROPOSITION de la secrétaire générale,

ARRÊTE :

Article 1 : Le budget primitif 2025 de la commune de Lévignacq est arrêté, conformément à l'état annexé au présent arrêté, à hauteur de :

Budget principal :

- dépenses de fonctionnement : 308 431,00 €
- recettes de fonctionnement : 1 585 538,00 €
- dépenses d'investissement : 287 500,00 €
- recettes d'investissement : 660 922,00 €

Article 2 : Les taux d'imposition des taxes directes locales votés lors de la séance du 28 mars 2025, à un niveau identique à ceux de l'année 2024, sont reconduits en 2025, conformément à l'état de notification des communes n° 1259.

Article 3 : Les dispositions précitées sont exécutoires à compter de la notification du présent arrêté au maire de la commune de Lévignacq.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des finances publiques et le comptable public du service de gestion comptable de Dax ainsi que le maire de Lévignacq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Dax, à Monsieur le président de la CRC Nouvelle-Aquitaine et à Monsieur le directeur départemental des finances publiques, et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département.

Mont-de-Marsan, le **18 JUIN 2025**

Le préfet


Gilles CLAVREUL

Dans un délai de deux mois à compter de sa notification, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la préfète des Landes et d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de PAU, 50 cours Lyautey – BP 543 – 64010 PAU cedex. Celui-ci peut être saisi par l'application « télerecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

**ANNEXE : BUDGET PRIMITIF
EXERCICE 2025 – COMMUNE DE LÉVIGNACQ**

Budget principal

Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	132 513 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	99 750 €	016	APA	0 €
014	Atténuation de produits	13 000 €	017	RSA/Régularisation de RMI	0 €
016	APA	0 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	18 500 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €	73	Impôts et taxes (sauf le 731)	95 983 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	62 900 €	731	Fiscalité locale	160 000 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	74	Dotations et participations	56 041 €
			75	Autres produits de gestion courante	64 170 €
	Total des dépenses de gestion courante	308 163 €		Total des recettes de gestion courante	394 694 €
66	Charges financières	0 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges spécifiques	0 €	77	Produits spécifiques	0 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0 €	78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	308 163 €		Total des recettes réelles de fonctionnement	394 694 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	268 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	268 €		Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0 €
	TOTAL	308 431 €		TOTAL	394 694 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	R002	Résultat reporté ou anticipé	1 190 844 €
	TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées	308 431 €		TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées	1 585 538 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	268 €
---	--------------

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
018	RSA	0 €	018	RSA	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations)	0 €	13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	126 389 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	0 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0 €
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	0 €	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations)	0 €	204	Subventions d'équipement versées	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations)	0 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
OPE	Opérations d'équipement	235 500 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
	Total des dépenses d'équipement	235 500 €	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €		Total des recettes d'équipement	126 389 €
13	Subventions d'investissement	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	14 969 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 €	1068	Excédent de fonct. capitalisés	0 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €	138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €	16_	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	0 €
27	Autres immobilisations financières	51 000 €	18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €
	Total des dépenses financières	52 000 €	26	Particip. et créances rattachées	0 €
			27	Autres immobilisations financières	0 €
			024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €
45..1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	0 €		Total des recettes financières	14 969 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	287 500 €	45..2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	0 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €		Total des recettes réelles d'investissement	141 358 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	021	Virement de la section de fonctionnement	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	268 €
	TOTAL	287 500 €	041	Opérations patrimoniales	0 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0 €		Total des recettes d'ordre d'investissement	268 €
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	287 500 €		TOTAL	141 626 €
			R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	519 296 €
				TOTAL des recettes d'investissement cumulées	660 922 €